



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par le Mouvement mondial des mères international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-60207X (F)



Merçi de recycler 



Déclaration

De grands progrès ont été accomplis dans la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement, et le Mouvement mondial des mères international salue les efforts déployés par tous les pays. Néanmoins, pour ce qui est du cinquième objectif, « améliorer la santé maternelle », l'avancée est lente, notamment dans la réalisation des objectifs annoncés consistant à « réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle et rendre l'accès à la médecine procréative universel ». Si, selon l'Organisation des Nations Unies, le taux mondial de mortalité maternelle a été divisé par deux depuis 1990, il est troublant de remarquer que dans le monde en développement, la réduction de ce taux est restée limitée.

Des progrès notables ont été enregistrés en Asie de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est, tandis que dans d'autres régions, comme l'Afrique subsaharienne, le recul de la mortalité maternelle n'a été que marginal. Un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) daté de juillet 2013 indique clairement que des millions de décès ont été évités dans le cadre de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH, et que de nombreux objectifs peuvent en fait être atteints au cours des deux prochaines années. En revanche, on peut également lire dans ce rapport que « réduire le taux de mortalité maternelle de trois quarts pour atteindre la cible des objectifs du Millénaire pour le développement nécessitera des interventions accélérées et un plus grand soutien politique pour les femmes et les enfants ».

En outre, pour chaque décès maternel, on dénombre environ 30 cas de maladies ou incapacités liées à la grossesse. Un exemple caractéristique de cette morbidité maternelle est la fistule obstétricale, une affection qui peut être évitée et dont les conséquences sont tragiques pour les mères. Celles-ci, en plus de souffrir physiquement, sont stigmatisées, abandonnées et isolées par leurs communautés. Et cela n'apparaît pas forcément dans les statistiques.

Les progrès insuffisants dans le domaine de la santé maternelle dénotent un manque cruel de moyens financiers et de volonté politique. Il est inadmissible que la mortalité maternelle, qui peut être évitée dans la plupart des cas, touche 15 fois plus de femmes dans le monde en développement que dans les pays développés. Cela témoigne du prix exorbitant de la maternité dans les régions les plus pauvres du monde, et ce prix n'est pas seulement payé par les femmes qui y laissent la vie. Leurs orphelins et leurs familles en particulier, mais aussi leurs communautés, paient également un prix incalculable en étant confrontés, entre autres, à des risques accrus de morbidité et de mortalité, de profonde pauvreté, de situations familiales instables et d'échec scolaire, autant d'obstacles qui mettent en péril le développement de sociétés entières à travers le monde. La mortalité maternelle est non seulement une illustration affligeante de la privation de droits humains fondamentaux qu'endurent un grand nombre de femmes, elle constitue également une violation des droits des enfants.

Au demeurant, les gouvernements et acteurs concernés ne peuvent promouvoir « l'égalité sociale, les droits de l'homme et la justice sociale pour tous » s'ils ne s'emploient pas véritablement à éradiquer totalement la mortalité maternelle qui peut être évitée. Ils ne peuvent se voiler la face quand la pire décision qu'une femme puisse prendre dans sa vie est celle d'avoir un enfant. Il est inconcevable que les citoyennes des pays pauvres soient punies, en perdant la vie, pour avoir accompli

la seule et unique tâche dont tout le monde admet qu'elle est essentielle au développement humain.

Dans ce contexte, le Mouvement mondial des mères international prie instamment les gouvernements de :

- Euvrer activement en vue d'atteindre les deux cibles fixées pour le cinquième objectif du Millénaire pour le développement, en en faisant des priorités et en y affectant les ressources humaines et financières nécessaires;
- Améliorer les chances de survie des mères et des nourrissons en aidant les pays les plus pauvres à mettre à disposition des services de santé appropriés permettant aux femmes de vivre leur grossesse et d'accoucher sans risque. Cela peut se faire notamment en formant un nombre suffisant d'infirmières, de sages-femmes et de médecins dédiés à cette mission et en veillant à leur répartition géographique;
- Prouver leur engagement en faveur de l'égalité des sexes et de la justice pour tous en unissant leurs efforts pour atténuer les disparités entre régions en développement et régions développées pour ce qui est du taux de mortalité à l'accouchement. Cette inégalité est inacceptable dans la mesure où elle peut être facilement réduite;
- S'attaquer au problème de la hausse alarmante du nombre d'adolescentes enceintes dans certaines régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne, signalé dans le rapport du Secrétaire général de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il est pertinent de lutter contre les phénomènes de mariage forcé et de mariage précoce;
- Mettre au point et appliquer des programmes d'information et de formation sur la planification familiale, l'éducation sanitaire et la médecine préventive pour les jeunes filles et les femmes. Faciliter leur participation à ces programmes, renforcer les probabilités qu'elles vivent une maternité moins risquée et plus responsable et diminuer les risques de mortalité maternelle.

Si les gouvernements échouent dans ces tâches, ils concrétiseront les propos récents d'ONU-Femmes selon lesquels « le cinquième objectif du Millénaire pour le développement est le moins susceptible d'être atteint, étant donné que les baisses actuelles en matière de mortalité maternelle sont bien inférieures à la cible fixée pour 2015 ». Le combat contre la mortalité maternelle doit se poursuivre et être inclus dans le programme de développement pour l'après-2015. Réduire les taux n'est pas suffisant; du point de vue des droits fondamentaux de la personne humaine, l'éradication de la mortalité et de la morbidité maternelles évitables devrait figurer au premier rang des objectifs nationaux et internationaux.